



J'ai 21 ans, puis-je bénéficier de la vaccination ?

Cette vaccination est recommandée par les autorités sanitaires françaises⁽¹⁹⁾ :

- à toutes les jeunes filles de 14 ans, afin de protéger les jeunes filles avant qu'elles ne soient exposées au risque de l'infection HPV,
- et en rattrapage aux jeunes femmes de 15 à 23 ans, qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou au plus tard, dans l'année suivant le début de la vie sexuelle.

Vous devez pour cela consulter votre médecin.